

À l'aéroport Félix-Éboué, l'ombre du « profilage racial »

Un an et demi après son instauration, le dispositif 100% contrôle continue d'être décrié par des citoyens qui s'estiment victimes de discrimination. L'efficacité du dispositif est toutefois défendue par les autorités et les sénateurs, qui ont préconisé, le 14 mai, sa pérennisation.

Marion LECAS - m.lecas@agmedias.fr

Nadège Taty est originaire de la République démocratique du Congo, où elle œuvre comme médecin épidémiologique. En 2020, à 29 ans, elle est lauréate du prix L'Oréal-Unesco pour les femmes et la science. C'est pour participer à un colloque à Saint-Laurent-du-Maroni qu'elle pose le pied en Guyane pour la première fois, en août 2023. Au retour, alors qu'elle s'apprête à prendre un vol direction l'Hexagone pour y poursuivre sa thèse, on l'arrête à l'entrée de l'aéroport Félix-Éboué. Les forces de l'ordre lui trouvent un profil suspect. Elles lui opposent une interdiction d'embarquer sur un vol pendant cinq jours. Sur le formulaire, il est inscrit qu'il y a « une forte probabilité » pour qu'elle soit « impliquée dans un trafic de stupéfiants ». « C'est à mon retour dans l'Hexagone, lorsque tous mes collègues du laboratoire m'en parlaient complètement outrés, que j'ai réalisé ce que j'avais subi sans aucune preuve », témoigne la scientifique.

« J'ai raté mon concours »

Désormais bien connus des Guyanais, ces arrêtés préfectoraux sont produits dans le cadre du dispositif « 100% contrôle », instauré à l'aéroport Félix-Éboué afin de lutter contre le trafic aérien de cocaïne, via les mules qui la transportent in-corpore. Ils permettent d'empêcher un individu de voyager pendant cinq ou dix jours et fondent leur légitimité sur les risques dramatiques que ce trafic fait encourir, en termes de sécurité et de santé, aux Guyanais, aux mules et aux consommateurs. Depuis la mise en place du dispositif, le 1^{er} décembre 2022, plus de

13 000 arrêtés préfectoraux ont été produits, avec des conséquences parfois lourdes. Wendel Rino a 27 ans et réside à Rémire-Montjoly. En décembre dernier, il réussit les épreuves d'admissibilité afin d'être titularisé au sein de la Banque de

retourner à Paris. Et, dans la foule, elle perd son emploi au RSMA : « Quand j'y suis retournée, ils m'ont dit qu'ils avaient été informés que je trafiquais de la cocaïne et m'ont dit de dégager », raconte la jeune femme.

“ Je dis à mes collègues, même en étant invités, si vous êtes noirs, n'y allez pas ”

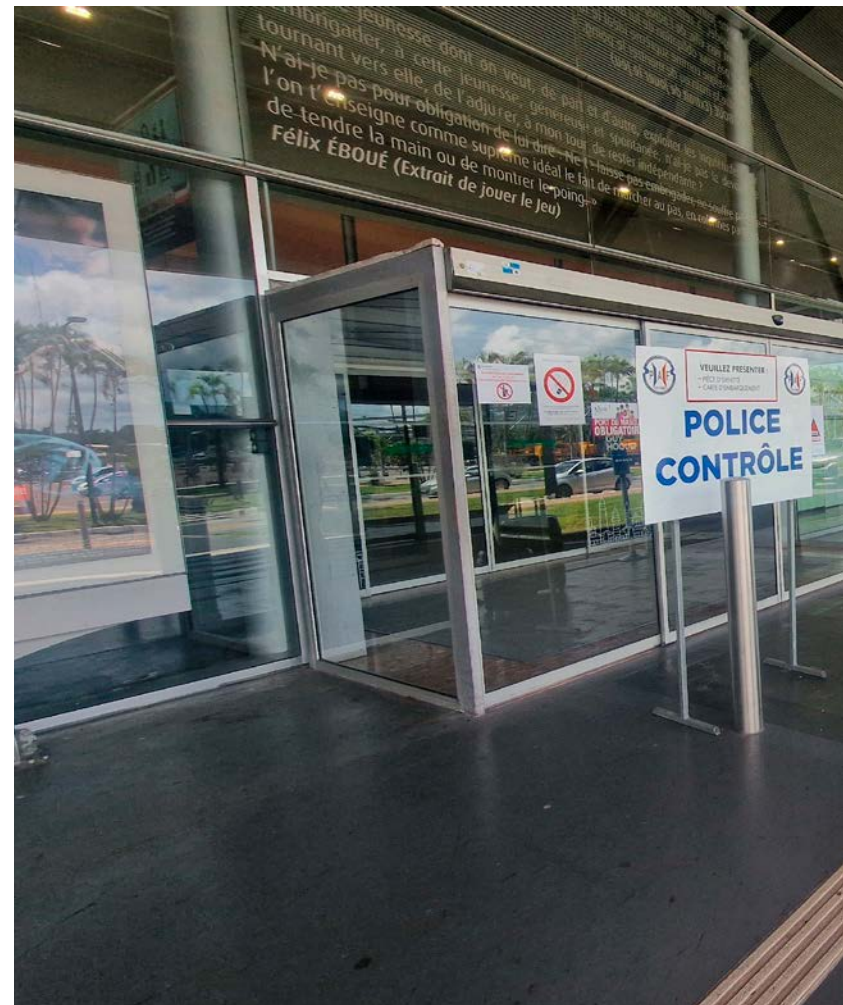
France. Il est convoqué pour l'épreuve écrite à Paris, en janvier 2024. Mais une fois à l'aéroport, les forces de l'ordre lui refusent l'embarquement. « J'ai raté mon concours, j'ai perdu l'argent que j'avais investi pour ce concours, à savoir l'hôtel et une partie du billet d'avion, alors que j'avais une convocation qui prouvait ma bonne foi », regrette le jeune homme. Idem pour Nadège Taty, qui s'est faite refouler invitation en main. Interrogé, le directeur de la direction territoriale de la police nationale, Philippe Jos, assure pourtant qu'avec les justificatifs nécessaires, les individus sont supposés ne rencontrer « aucune difficulté » à voyager.

Wendel Rino pourra à nouveau se présenter à l'épreuve écrite en septembre, mais d'ici là, il regrette de n'avoir « aucune visibilité professionnelle ». Il faut citer aussi le cas de Clarysse Couéta, une Cayennaise de 23 ans, installée dans l'Hexagone avec son fils et de retour en Guyane pour l'enterrement de son père. On lui oppose un refus d'embarquer en novembre 2023, alors qu'elle tente de

Officiellement, lors de ces contrôles, les forces de l'ordre se basent sur un « faisceau d'indices ». Soit des « éléments objectifs recueillis pour une partie en amont » du voyage, explique Philippe Jos. Les individus suspectés sont ainsi questionnés sur le mode de réservation du billet, la quantité de bagages, la durée de leur séjour dans l'Hexagone, la récurrence de leurs voyages, le mode de financement des billets, la date des achats, leurs antécédents en matière de stupéfiants...

Une aéro-gare devenue « low cost »

L'autre effet du 100% contrôle a été de dégrader considérablement l'environnement de l'aéro-gare. « Alors qu'ailleurs, il y a une concurrence effrénée pour développer et améliorer l'expérience aéroportuaire, on assiste à une low costisation de l'aéroport Félix-Éboué », détaille Thierry Nicolas, maître de conférences en géographie. Aucun bar-restaurant n'y est ouvert, seule une sandwicherie reste active.



Le 100% contrôle, instauré à l'aéroport de Matoury en décembre 2022.

Des discriminations qui inquiètent

La méfiance est nécessaire, insiste le directeur de la DTPN, qui décrit des « gens souvent bien organisés et qui font preuve d'ingéniosité » : « À titre d'exemple récent, une jeune femme fait l'objet de vérifications avant l'enregistrement et s'avère ne rien avoir sur elle, ni en ingéré ni en ex-corpore. Dans la foule, elle va aux WC et se fait remettre par une complice qui l'attendait plus d'un kg de cocaïne sous forme de couche ; mais leur manège a été repéré par un de nos agents qui passait à proximité. »

Régulièrement sollicitée pour accompagner les « victimes » du 100% contrôle, l'association Tròp Violans regrette quant à elle une

procédure « à la limite du légal » : « C'est au bon vouloir du policier, avec un faisceau d'indices souvent très léger », accuse Yvane Goua, porte-parole. L'association tiendra une conférence dédiée au 100% contrôle le 30 mai prochain. « Les raisons qui fondent ces arrêtés sont totalement discriminatoires si ce n'est absentes, renchérit Mustapha Khiter, avocat à Cayenne. On vous dit que vous suez trop, que vous semblez distrait. En réalité, c'est une manière déguisée de dire que vous venez de l'Ouest et que vous ne présentez pas l'apparence d'une personne qui a les moyens de voyager seul dans l'Hexagone. »

Les observateurs, de fait, s'inquiètent du « profilage racial » qui semble de mise lors de ces contrôles. « Bien souvent les personnes sélectionnées viennent de l'Ouest guyanais et sont typées Bushinenge ou ont un profil équivalent », pense Thierry Nicolas, maître de conférences en géographie et spécialiste de la question des mules. À titre d'exemple, la chercheuse Nadège Taty était accompagnée de deux collègues, blancs eux, qui n'ont pas eu à répondre à de quelconques questions ni n'ont été arrêtés. « Aujourd'hui, je dis à mes collègues, même en étant invités, si vous êtes noirs, n'y allez pas, ce ne sont que des problèmes », lâche-t-elle dans un rire amer.

SOCIÉTÉ



s'est étendu à la Martinique et la Guadeloupe.

ML

Refolés systématiquement

Depuis Saint-Laurent-du-Maroni, une association confie: « Si un jeune Bushinenge de moins de 25 ans qui vient de Saint-Laurent nous dit qu'il va prendre l'avion, on lui dit de passer nous voir pour lui faire un justificatif avec tampon, sinon on sait qu'il ne partira pas. S'ils n'ont pas de justificatifs, ils sont refoelés, systématiquement. »

n'ont aucun rapport avec la couleur de peau », assure son directeur, Philippe Jos. Pour preuve, dit-il, les réseaux baltes qui ont été démantelés à force d'interpeller les ressortissants de ces Etats.

Thierry Nicolas met en avant des dérives similaires aux Pays-Bas où le 100% contrôle a été instauré dès 2002, pour endiguer le trafic en provenance du Suriname. « Des rapports récents attestent que le seul moyen ayant permis de dimi-

nique, trop lourd, de la présence nécessaire d'un praticien et des conséquences sur le trafic aérien : « Vu le nombre de personnes se livrant au trafic de stupéfiants, le scanner n'offrirait aucune possibilité d'effectuer les vérifications nécessaires de manière suffisamment étendue, sauf à créer des retards pour l'enregistrement des passagers et les départs des vols. Or, cela a toujours été une de nos priorités, à savoir qu'aucun vol ne soit retardé à cause de l'opération 100 % », répond ainsi Philippe Jos.

La fiabilité des tests urinaires questionnée

Pour conforter, ou infirmer les soupçons, un test urinaire est possible. Tests qui constituent par ailleurs le principal poste de dépense du dispositif 100% contrôle. Lorsqu'on le lui a proposé, Nadège Taty s'y est soumise « parfaitement confiante ». En voyant le résultat, positif, elle tombe des nues et file aussitôt à l'hôpital, afin de s'y faire de nouveau tester. Là-bas, moins de 24 heures après le contrôle à l'aéroport, les résultats sont négatifs. « À l'aéroport, il s'agit de simples tests d'orientation, réalisés sans la présence d'un médecin. On ne peut pas se baser là-dessus », regrette la scientifique qui s'étonne, par ailleurs, que ses bagages n'aient jamais été fouillés. Même son de cloche pour Clarisse Couéta, à qui les forces de l'ordre refusent tout bonnement de montrer le résultat de son test, qu'elles lui certifient positif.

L'association *Tròp Violans*, lorsqu'elle est saisie par les « victimes », les soumet systématiquement à un test urinaire. Sur la trentaine de dossiers traités, tous ont obtenus des résultats négatifs selon elle. À rebours de ces témoignages, Philippe Jos assure qu'il s'agit de tests « extrêmement fiables car homologués et autorisés à l'emploi des forces de sécurité par le ministère de l'Intérieur ». « Ce qu'on appelle le faux positif et qui est très rare est en vérité la révélation d'une consommation de cocaïne plus ou moins récente. Nous sommes plus souvent confrontés à des "aux négatifs" car certaines personnes usent de subterfuges pour masquer ou fausser les résultats des tests », assure le directeur de la DTPN qui cite l'absorption de javel, l'utilisation de préservatifs contenant déjà de l'urine et autres techniques, qui seraient le sujet de nombreuses publications sur les réseaux sociaux.

La possibilité du recours

Les individus s'estimant lésés, sinon discriminés, ont la possibilité de faire un recours devant le tribunal administratif. En cas d'urgence, un référé liberté peut être sollicité, afin que le juge statue en 48 heures. Des recours au fond, sans contrainte de délai, sont également possibles.

En 2023, sur la vingtaine de contentieux parvenue devant le tribunal administratif, la moitié a donné lieu à la suspension de l'arrêté préfectoral et l'autre à son maintien.

En 2024, on compte déjà cinq recours au fond et cinq référés liberté, dont deux seulement ont abouti : l'un à une suspension de l'arrêté, l'autre à son maintien.

Chaque dossier est examiné au cas par cas. Des preuves n'ayant pas été présentées lors du contrôle à l'aéroport peuvent y être ajoutées. Le juge reçoit les arguments de chaque partie : « On examine si les mesures sont nécessaires, adaptées et proportionnelles », détaille Olivier Guiserix, président du tribunal administratif.

« Lorsqu'un dossier est vide, il est vide »

Si le juge ne se confronte pas frontalement à la question discriminatoire, il sait que « lorsqu'un dossier est vide, il est vide ». « Au début du dispositif, nous avons fait remarquer que le simple fait de transpirer n'était pas un argument recevable. L'administration en a tenu compte et on ne reçoit plus ce genre de dossiers », souligne Dayann Hege-sippe, rapporteur public pour le tribunal administratif.

La possibilité du recours se heurte toutefois à la problématique de l'accès au droit en Guyane. Le tribunal administratif a d'ailleurs alerté sur le sujet et les arrêtés ont été modifiés afin qu'y soient inscrites les différentes voies de recours possibles et leurs modalités. « C'est important, ça ne se fait pas dans l'Hexagone », se félicite le magistrat administratif.

Toutefois, parmi les personnes interrogées, beaucoup continuent de penser que le référé liberté constitue une procédure payante et longue.

Sur les 13 000 arrêtés produits, un peu plus de 1000 ont mené à des procédures correctionnelles. 1 300 kilogrammes de stupéfiants ont été saisis à l'aéroport Félix-Éboué, d'une valeur marchande d'environ 2,6 millions d'euros à l'achat et 39

millions à la revente. Toujours d'après les chiffres de la DTPN, 32 réseaux ayant envoyé ces mules ont été identifiés puis démantelés, à la fois en Guyane et dans l'Hexagone.

Un dispositif efficace... surtout pour l'Hexagone

Un succès, pour les forces de l'ordre comme pour les politiques. Dans son rapport, publié le 14 mai 2024, la commission d'enquête sénatoriale sur l'impact du narcotrafic salue des résultats « impressionnants ». Les sénateurs préconisent de pérenniser le dispositif, étendu à la Guadeloupe et la Martinique depuis mars 2024. Ils alertent toutefois sur une stratégie « davantage tournée vers la protection de l'Hexagone que vers celle des territoires ultramarins ».

De fait, alors que les chiffres d'arrestations diminuent à Paris, ils stagnent à Cayenne : « En principe, le dispositif mis en place, s'il avait vraiment été dissuasif, aurait dû faire diminuer le nombre de mules arrêtées à Félix-Éboué. Or, le nombre d'arrestations a dépassé les 600 en 2023, c'est supérieur à 2021, quand le dispositif n'existait pas encore », analyse le maître de conférences Thierry Nicolas.

Les sénateurs craignent également que la priorité donnée à des réponses pénales rapides se fasse « au détriment de procédures certes plus longues, mais aussi plus à même d'avoir un effet curatif à long terme, par le démantèlement des filières ».

Les prisons manquant de place, la stratégie est parfois plutôt à l'intimidation des mules, qu'à de véritables poursuites. « Il arrive même que des personnes soient laissées libres alors qu'elles portent des produits stupéfiants dans leur estomac », indique Mustapha Khiter. Membre de la commission d'enquête, la sénatrice guyanaise Marie-Laure Phinéra-Horth reconnaît des « failles » : « Le système n'est pas optimal, c'est certain. Mais les résultats sont encourageants. À nous de nous en saisir et de l'améliorer, enjoint-elle. Aussi imparfait cela soit-il, tout est bon à prendre pour lutter contre ce fléau qui ronge notre territoire et profite de notre jeunesse. »

À défaut d'être une solution miracle, le 100% contrôle s'impose comme le dispositif le plus efficace testé jusqu'à présent. Mais une question subsiste : à quel prix ?

“ Le système n'est pas optimal, c'est certain. Mais les résultats sont encourageants ”

Un profilage d'autant plus problématique que l'on assiste à une diversification des profils dans le trafic, selon Thierry Nicolas, qui cite les Amérindiens, les Créoles, les Brésiliens mais aussi des individus venant des grandes villes de l'Hexagone avec du cannabis et repartant avec de la cocaïne. « Toutes ces personnes échappent au 100% contrôle » regrette le maître de conférences. La DTPN se défend de toute discrimination : « Le travail s'opère sur les seuls critères objectifs, qui

nuer les discriminations a été la mise en place d'un scanner corporel à ondes millimétriques, permettant de voir à l'intérieur du corps », relate le chercheur.

Une solution pour laquelle *Tròp Violans* milite également: « On rend suspect 100% des voyageurs alors qu'on a la possibilité de ce scanner, qui existe au Suriname par exemple », argumente Yvane Goua.

Solution cependant écartée par les autorités, du fait de l'aspect tech-